

N°: GU 1637 ONSSA/DCPV/DIC/SSCIC

Rabat, le

01 AVR 2016

**HOMOLOGATION**  
(Valable jusqu'au : 12/06/2022)

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);*

*Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;*

*Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahir qui l'ont modifié ou complété;*

*Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;*

*Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;*

*Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrément des pesticides à usage agricole;*

*Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 14/06/2012.*

*Après examen de la demande de la société CALIMAROC, du 04/09/2014.*

Nom commercial :	IPROMISE 400 SC
Matière(s) active(s) :	Iprodione (200 g/l) Thiophanate méthyle (200 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Classification toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	E11-9-070
Détenteur du produit :	CALIMAROC
Fournisseur :	ARYSTA LIFESCIENCE EAM

**Usages autorisés :**

Usage(s)	Dose(s) P.C	DAR (j)	Mode Traitement
Tomate Pourriture grise	175 cc/hl	14	Parties aériennes
Vigne Pourriture grise	175 cc/hl	21	Parties aériennes



ONSSA  
Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité  
Sanitaire des Produits Alimentaires  
M. Ahmed RENTOUHAMI

EN 32\*/HP-HM/12/C